

# FINANCES COMMUNALES : Mireval

## Note de présentation Budget Principal Budget Primitif 2022

L'article 107 de la loi NOTRE

est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

### Rappel du cadre général du Budget Primitif

**Le Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

### Rappel de la structure d'un budget communal

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.



# Répartition du Budget Primitif 2022

Fonctionnement

3 950 892 €

Investissement

1 919 817 €

## Contexte

Malgré la crise sanitaire, la vie municipale et nos services municipaux ont toujours continué d'intervenir au service de notre population.

Les élus-es ont multiplié leurs actions au plus proche de nos concitoyennes et concitoyens.

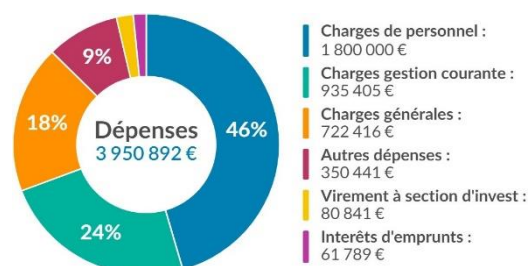
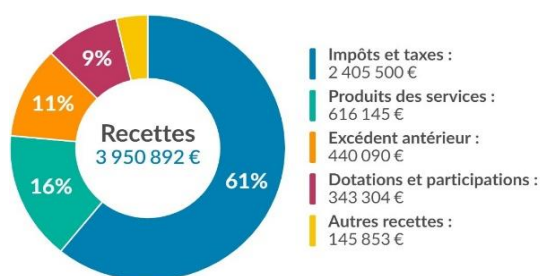
## Orientations 2022

-Construction du nouveau poste de Police Municipale ;

-Etudes et 1<sup>ère</sup> phase des travaux de réhabilitation de l'avenue de Maupas/Gambetta ;

-Etudes du futur local des festivités.

## La section de fonctionnement



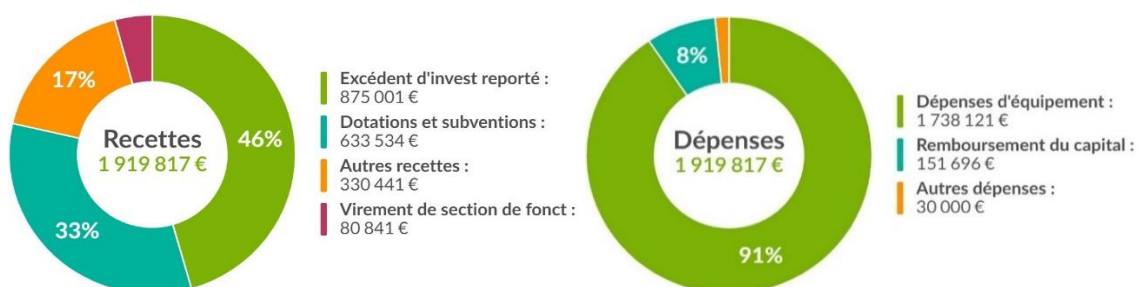
### Analyse des RECETTES

- **Impôts et taxes** : Pour 2022, le produit attendu de la fiscalité locale s'élève 1 682 442 €.
- **Produits des services du domaine** : Ressources constituées par les encaissements des billets vendus pour les spectacles du Centre Culturel Léo Malet, les ventes de concessions dans les cimetières et le versement de redevances d'occupation du domaine public.  
Et du reversement du budget annexe Service Enfance Jeunesse Mirevalais (S.E.J.M), et du budget du Centre Communal d'action sociale (CCAS) des dépenses de rémunérations de personnel et des dépenses d'investissement supportées par la Commune.
- Résultat de fonctionnement 2021 reporté de 440 090€.
- **Dotations et participations** : Dotation Globale de Fonctionnement composée de la Dotation forfaitaire (DGF), la dotation de solidarité rurale (DSR), la dotation nationale de péréquation (DNP) et de la part de compensation au titre des exonérations des taxes foncières.
- **Autres recettes** : Encaissement des locations des immeubles, reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe S.E.J.M et le remboursement sur rémunérations.

## Détail des DEPENSES

- **Charges de personnel** : L'ensemble des dépenses de personnel.
- **Charges de gestion courante** : Versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes, différents règlements comme : le service incendie, le SIVOM du canton de Frontignan, les subventions de fonctionnement versées aux associations et les subventions versées au CCAS et au S.E.J.M (budget annexe du Service Enfance Jeunesse Mirevalais).
- **Charges générales** : Charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrat de maintenance...).
- **Autres dépenses** : Opérations d'ordre patrimoniales et provision pour dépenses imprévues.
- Virement à la section d'investissement : Transfert entre section.
- **Intérêts des emprunts** : règlement des intérêts.

## La section d'investissement



## Analyse RECETTES

- Excédent 2021 d'investissement reporté de 875 001€.
- **Dotations et subventions** : Versement du FCTVA et encaissement de la taxe locale d'aménagement. Restes à réaliser 2021 en attente de versement, et les prévisions de versement attendus de Sète Agglopolé Méditerranée pour l'Esplanade Louis Huillet, la construction du poste de Police Municipale, la réfection de l'Avenue de Maupas / Gambetta, le versement de la CAF pour le changement des menuiseries du Club Ado du SEJM. Les demandes de subventions à la Région, Département, sont en cours et en attente de notification.
- **Autres recettes** : Amortissements pour l'exercice 2022, opération pluriannuelle suite au refinancement des emprunts en 2015 et de l'étalement de charges sur 5 années des dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire 2020 COVID - 19.
- Virement Section de Fonctionnement : Transfert entre sections.

## Détail DEPENSES



➤ **Dépenses d'équipement** : Principales dépenses d'investissement prévues en 2022 :

- Etudes de l'aménagement de la réfection Avenue de Maupas / Gambetta ;
- Etudes pour le Poste de Police Municipale ;
- Etudes pour la construction du local des festivités place Simone Veil ;
- Construction du nouveau Poste de Police Municipale ;
- Plantations de végétaux ;
- Raccordement électrique Lotissement l'Enclos d'Almèras ;
- Equipement de matériel pour les services techniques ;
- Acquisition d'un broyeur de végétaux ;
- Installation de caméras de surveillance ;
- Changement des menuiseries au Club Ado SEJM ;
- Mobilier pour les écoles ;
- Entretien du stade de Foot ;
- Changement de quatre ordinateurs de l'Hôtel de Ville ;
- Remplacement du portail école élémentaire ;
- Achat d'un adoucisseur d'eau école maternelle ;
- Acquisition d'une balayeuse GLUTTON.

➤ **Remboursement** du capital des emprunts.

➤ **Autres dépenses** : Provision pour dépenses imprévues.

## Fiscalité votée en 2022

	Taux voté	Produit attendu
 Taxe foncière	45.00%	1 642 500 €
 Taxe foncière non-bati	126.00%	39 942 €



### En synthèse

La commune a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions, tout en intensifiant son programme d'investissements 2022.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401599-20220413-22-032-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022